

Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2026-14

Séance du 03 mars 2026

L'an deux mille-vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le treize février deux-mille-vingt-six.

Monsieur Alain Perrot a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY			X		Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Williams DUFOUR	X				Monsieur Bertrand PUGNOT		X		
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE		X		
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Éric PHILIPPE	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	
Monsieur Mathias LAVOLE		X			Monsieur BOURDIER Gilles			X	JL Reynaud
Monsieur GENTIL Pascal	X								

Objet : Demande de financement pour des travaux issus du plan de gestion sédimentaire
> Année 1 du plan de gestion de 13 ouvrages de régulation du transport solide

M Le Président :

- **RAPPELLE** qu'un plan de gestion du transit sédimentaire a été élaboré suite à la commande d'une étude stratégique globale
- **INDIQUE** que certaines des actions inscrites dans ce plan de gestion permettraient de rétablir l'équilibre sédimentaire et d'améliorer l'état biologique de certains tronçons identifiés en excédent ou en déficit sédimentaire

- **EXPOSE** que le plan de gestion sédimentaire prévoit un programme d'actions spécifiques sur 13 ouvrages gérés par le SIAGA, pour un montant Année1 estimé à 290 000€ HT.
- **PROPOSE** de solliciter en 2026 les aides des financeurs les plus élevées possibles afin de réaliser à minima les actions prioritaires, estimées à 160 000€ HT et si possible l'ensemble des actions prévues pour un montant total de 290 000€ HT.
- **PROPOSE** de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

- **SOLLICITE** l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau et des Conseils départementaux de l'Isère et de la Savoie.
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier (demandes de subvention et conventions partenariales).

Fait et délibéré en séance
Le 03/03/2026

Le secrétaire de séance
Monsieur Alain Perrot



Publiée le : 05/03/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 05/03/2026
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Président
Jean-Louis Reynaud

